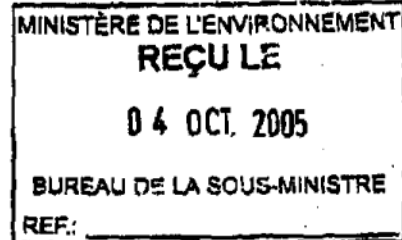


**Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre
la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu**

Requêtes d'audiences publiques

- CR3.1 Ministère des Transports
- CR3.2 M. Serge Tougas, Ferme Tougavista inc.
- CR3.3 M. Michel Tougas
- CR3.4 M. Daniel Tougas, Ferme Daniel Tougas inc.
- CR3.5 M^{me} Perle St-Jean
- CR3.6 M^{me} Josée Poissant
M^{me} Carole Corbeil
M^{me} Céline Éthier
M. Mark Gravel
- CR3.7 Syndicat de l'UPA Pré-Vert
- CR3.8 Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe
- CR3.9 Groupe 35 fois NON
- CR3.10 M. Jean Trudeau
- CR3.11 M^{mes} Maryse Fontaine et Noémie Fontaine, Ferme Fon-Ben inc.
- CR3.12 M. Denis Messier
- CR3.13 Syndicat de l'UPA des Frontières
- CR3.14 Municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
- CR3.15 M^{mes} Denise Rainville et M. Gabriel Daudelin, Ferme G.D. Daudelin inc.
M^{me} Chantal Daudelin et M. Rémi Méhaignerie, Ferme Médau inc.
M. Guy Roy, Ferme Lucien et Guy Roy S.N.C.
- CR3.16 Corporation Bassin Versant Baie Missisquoi
- CR3.17 M. Jean Grégoire, Ferme Grégoire et fils S.E.N.C.
- CR3.18 Syndicat de l'UPA de Venise
- CR3.19 M^{me} France Quintin et M. Gunter Blum, Ferme G. et F. Blum S.N.C.
- CR3.20 Municipalité de Saint-Alexandre



Madame Madeleine Paulin
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

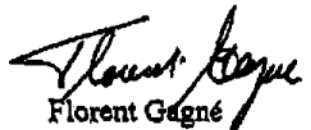
Objet : Autoroute 35 – Demande d'audiences

Chère collègue,

L'échéancier arrêté par le ministère des transports pour la réalisation du parachèvement de l'autoroute 35, de Saint-Jean-sur-Richelieu à la frontière américaine, est très serré. En effet, des travaux sont prévus dès 2006 dans une partie de l'emprise déjà acquise par le Ministère.

Dans ce contexte, le ministère désire se prévaloir de la possibilité de réduire à 30 jours la période d'information et de consultation publique en cours actuellement, de façon à permettre la tenue d'une audience publique sur l'environnement le plus rapidement possible. De cette manière, les diverses étapes découlant de la loi sur la qualité de l'environnement pourraient être réalisées dans un échéancier qui pourrait permettre la réalisation éventuelle des travaux prévus en 2006.

Je compte donc sur votre collaboration et je vous prie d'agréer, chère collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Florent Gagné

Le mercredi 12 octobre 2005

Monsieur Thomas Mulcair
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005 -10- 18

Objet : **Autoroute 35**
 Demande d'audience publique

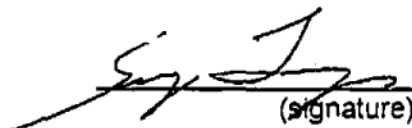
Monsieur,

Par la présente, je viens vous *demand*er la tenue d'une audience publique par le BAPE dans le cadre de l'étude du prolongement de l'autoroute 35.

Bien que favorable au développement de cet axe routier, il apparaît évident qu'une partie du tracé dans la section de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River nuit considérablement à mon exploitation agricole en scindant ma terre en deux et en créant une enclave totalement inaccessible.

Il importe donc que vous soyez informé des conséquences de cette réalisation qui viendra me retirer mon gagne-pain et, éventuellement, mener mon entreprise à la faillite.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

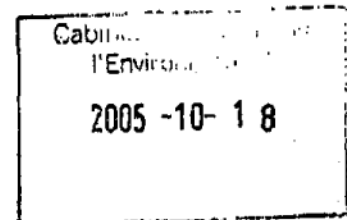

(signature)

Nom : SERGE TOUGAS

Le mercredi 12 octobre 2005

Monsieur Thomas Mulcair
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : **Autoroute 35**
Demande d'audience publique



Monsieur,

Par la présente, je viens vous *demandar la tenue d'une audience publique par le BAPE dans le cadre de l'étude du prolongement de l'autoroute 35.*

Bien que favorable au développement de cet axe routier, il apparaît évident qu'une partie du tracé dans la section de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River nuit considérablement à mon exploitation agricole en scindant ma terre en deux et en créant une enclave totalement inaccessible.

Il importe donc que vous soyez informé des conséquences de cette réalisation qui viendra me retirer mon gagne-pain et, éventuellement, mener mon entreprise à la faillite.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel Tougas
(signature)

Nom :

Michel Tougas

Le mercredi 12 octobre 2005

Monsieur Thomas Mulcair
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Cabinet du ministre
de l'Environnement

2005-10-19

OBJET: autoroute 35
demande d'audience publique

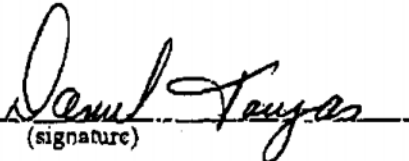
Monsieur,

Par la présente, je viens vous demander la tenue d'une audience publique par le BAPE dans le cadre de l'étude du prolongement de l'autoroute 35.

Bien que favorable au développement de cet axe routier, il apparaît évident qu'une partie du tracé dans la section de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River nuit considérablement à mon exploitation agricole en scindant ma terre en deux et en créant une enclave totalement inaccessible.

Il importe donc que vous soyez informé des conséquences de cette réalisation qui viendra me retirer une partie de mon gagne-pain et, qu'il y a possibilité d'avoir un autre tracé qui aurait beaucoup moins d'impact sur l'agriculture.

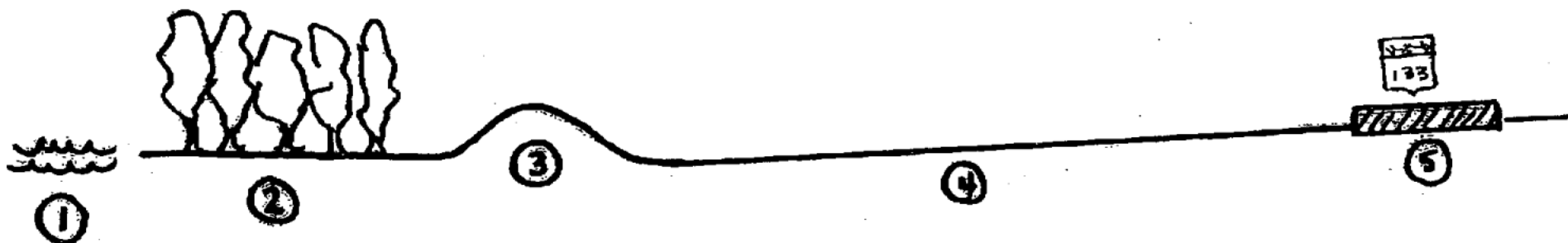
Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.


(signature)

Nom: DANIEL TOUGAS

Prolongement de l'autoroute 35

Impacts du déplacement
du tracé vers l'est
dans le secteur de
Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River



Légende :

1. Rivière-aux-Brochets
2. Zone boisée et marécages
3. Digue et tracé initial
4. Plaine cultivée
5. Route 133

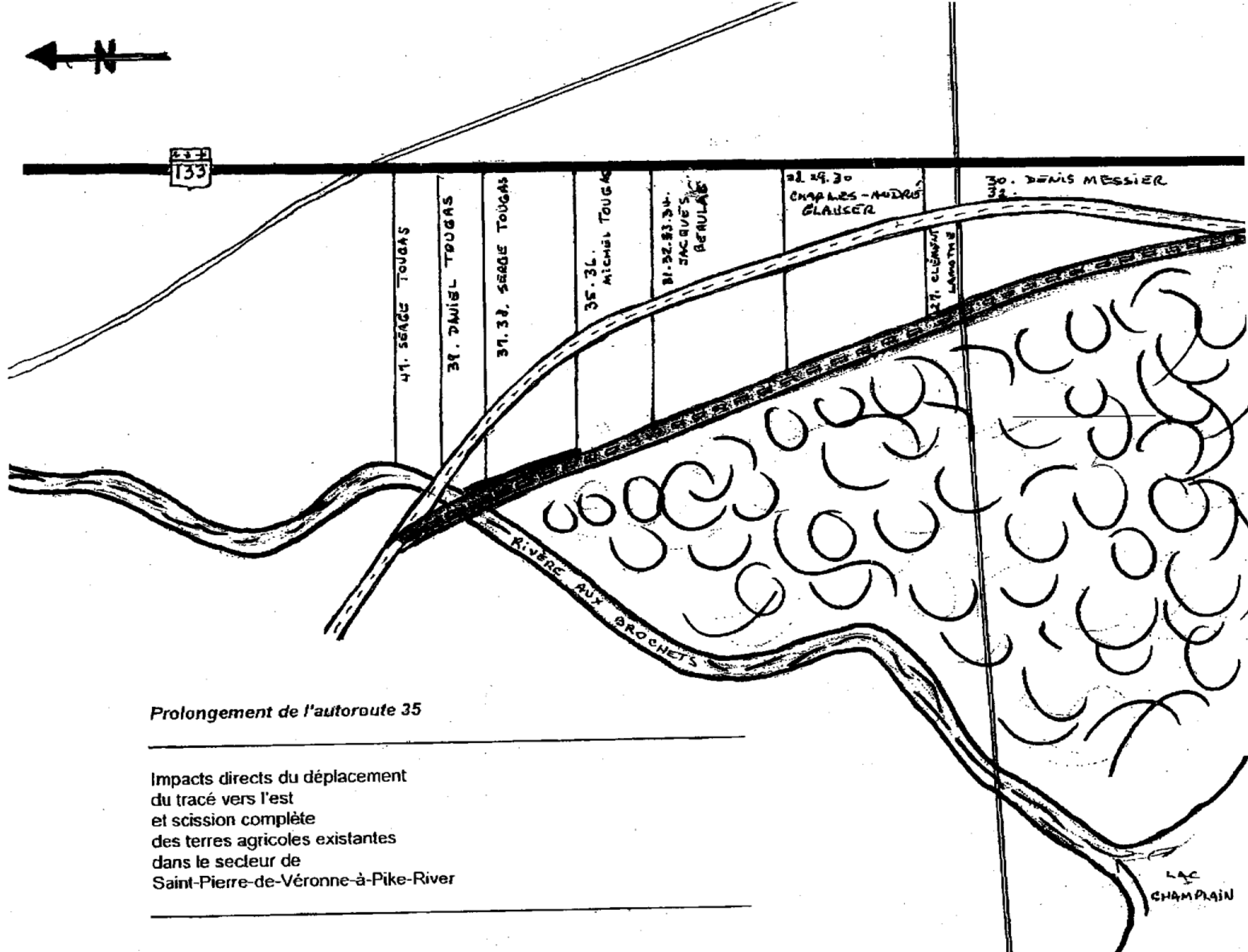
Note : Les pentes

Entre la route 133 (# 5) et les digues existantes (# 3) correspondantes à l'emplacement du tracé initial, la pente du terrain dans son orientation est-ouest, soit en direction de la Rivière-aux-Brochets, varie de 0 à quelque 100 cm. Elle est donc presque nulle puisque l'on parle d'une plaine cultivée s'étendant sur plus d'un kilomètre.

C'est donc dire qu'une route surélevée de seulement un mètre sur la ligne du tracé initial se trouverait à une hauteur au moins équivalente à l'élévation de la route 133, ce qui la placerait complètement à l'abri de toute inondation.



133



41. SERGE TOUGAS

39. DANIEL TOUGAS

37.38. SERGE TOUGAS

35.36. MICHEL TOUGAS

31-32-33-34. JACQUES BERULAS

28.29.30 CHARLES-ALEXIS GLAESER

30. DENIS MESSIER

27. CLEMENCE LANGTHE

RIVERE AUX BROCHETS

LAC CHAMPLAIN

Prolongement de l'autoroute 35

Impacts directs du déplacement
du tracé vers l'est
et scission complète
des terres agricoles existantes
dans le secteur de
Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River

Le 12 octobre 2005

221

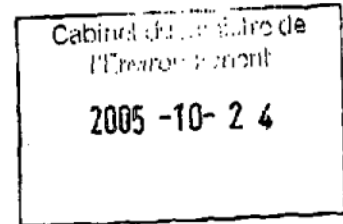
CR3.5

Parachèvement de l'autoroute 35 entre la
frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu

MRC Le Haut-Richelieu

6211-06-110

Monsieur Thomas J. Muclair
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30 étage
675, boulevard René-Lévesques Est
Québec (Québec)
G1R 5V7



Sujet : Demande d'audience publique

Monsieur,

Je demeure entre le Chemin Stanley Drive et le Boulevard de la Falaise sur la Route 133. Je ne suis pas en accord avec certains tracés qui visent à acquérir les commerces et habitations longeant la route 133 à St-Armand du côté ouest.

Je crois qu'il serait bien de noter qu'il y a moins de commerce et d'habitations du côté est de la 133. Il serait donc plus facile d'élargir la route de ce côté.

Lors de la soirée du 5 octobre à Saint-Jean-sur-le-Richelieu, il a été question de la facilité de transport pour le trafic Boston-Montréal. Il y aurait peut-être la possibilité de suivre le chemin de fer.

L'entretien des routes est-il au centre de vos préoccupations? N'est-il pas de votre devoir de les entretenir pour la sécurité des utilisateurs, des payeurs de taxes? Par exemple, la route 227 à Saint-Alexandre, entre le chemin de la Grande Ligne et le rang Kempt, est en forme de demi-lune et avec des trous qui semblent se creuser d'années en années. Chaque fois que j'y ai rencontré un camion, il devait empiéter sur le centre de la route pour ne pas tomber dans le fossé. Où sont vos priorités?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Perle St-Jean

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Perle St-Jean".

*Copie conforme
Municipalité de Saint Armand
444 chemin Bradley*

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 13 octobre 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Québec
G1R 5V7

**Sujet : Demande d'audience publique
Prolongement de l'autoroute 35**

Monsieur le Ministre,

Nous représentons un regroupement de citoyens du quartier Saint-Gérard de Saint-Jean-sur-Richelieu, bordé au nord par l'autoroute 35.

En janvier 2002, nous demandions au ministère des Transports du Québec une étude de pollution sonore sur l'autoroute 35 au niveau de notre quartier. Le MTQ nous a révélé que nous étions dans une zone fortement perturbée (plus de 65 dBA) depuis plus de 15 ans.

Le prolongement de l'autoroute 35 aura certes un impact sur l'environnement de notre quartier. Nous sommes déjà dans une zone très bruyante, et l'augmentation du nombre de poids lourds faisant le trajet Montréal-Boston accentuera évidemment le problème existant. L'augmentation de pollution sonore sera renforcée par une augmentation de pollution atmosphérique causée par les gaz d'échappement des véhicules. L'autoroute nous apporte déjà beaucoup de poussière, et l'école primaire de notre quartier est à moins de 500 mètres

de l'autoroute; ceci nous préoccupe pour la santé de nos enfants. Un autre de nos soucis causé par la proximité de l'autoroute est la traversée quotidienne de nos adolescents sur l'autoroute afin de rejoindre le centre commercial de l'autre côté. Par chance, aucun blessé grave n'a encore été signalé. L'augmentation du débit routier qui découlera du prolongement pourrait faire tourner cette chance...

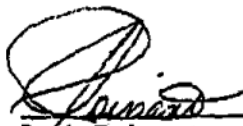
Nous demandons que le MTQ nous indique ses projections sur l'augmentation du débit routier à la hauteur du quartier Saint-Gérard, les résultats de la nouvelle étude du nombre de dBA en 2005 et finalement érige un écran sonore efficace le plus rapidement possible. Cet écran réduira la pollution sonore, la poussière de l'autoroute et empêchera la traversée de l'autoroute par les piétons.

Le MTQ est imputable de la détérioration de la qualité de vie de notre quartier. Il nous semble évident qu'il revient au ministère des Transports de pallier à cet état de fait puisque sa politique sur le bruit routier mentionne que « Lorsque l'impact sonore de la construction de nouvelles routes ou de la reconstruction de routes ayant pour effet d'en augmenter la capacité ou d'en changer la vocation sera jugé significatif, le ministère des Transports verra à mettre en œuvre des mesures d'atténuation du bruit dans les zones sensibles établies comportant des espaces extérieurs requérant un climat sonore propice aux activités humaines. » *

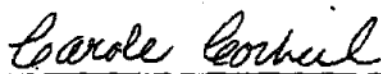
* Ministère des Transports du Québec, « Politique sur le bruit routier », mars 1998

Cela fait déjà plus de 10 ans que nous tolérons une augmentation continuelle de la pollution sonore et atmosphérique de notre beau quartier. Le quartier Saint-Gérard existait bien avant l'autoroute, et nous voulons retrouver la vie paisible de jadis.


Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.



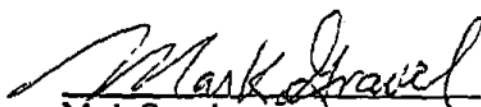
Josée Poissant



Carole Corbeil



Céline Éthier



Mark Gravel

Syndicat UPA Pré-Vert

Le mercredi 19 octobre 2005

Monsieur Thomas Mulcair
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Cabinet du ministre des
Environnement

2005-10-24

**Objet : Autoroute 35
 Demande d'audience publique**


Monsieur le Ministre,

Le conseil d'administration du Syndicat de l'UPA Pré-Vert demande la tenue d'une audience publique par le BAPE dans le cadre de l'étude du prolongement de l'autoroute 35.

Bien que favorable au développement de cet axe routier, il apparaît évident qu'une partie du tracé, plus particulièrement la section de Saint-Alexandre, nuise considérablement aux producteurs agricoles de l'endroit. Tel que proposé, le nouveau tracé signifierait des pertes considérables aux entreprises touchées par la scission des terres et des pâturages, par l'expropriation complète d'une entreprise d'exploitation animale.

Il importe donc que vous soyez informé des conséquences de cette réalisation et que vous puissiez prendre note d'une proposition alternative des producteurs concernés sur un tracé qui pourrait convenir à tous. Comme le mois de novembre représente une période intensive de travaux aux champs pour les producteurs agricoles et qu'il leur est alors très difficile de se libérer, nous vous demandons que ces audiences se tiennent à compter de la deuxième semaine de décembre.

En espérant que vous pourrez accéder à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les meilleures.


Réjean Bessette
président



**Fédération de l'UPA
de Saint-Hyacinthe**

**L'Union des
producteurs
agricoles**

Le 20 octobre 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005-10-26

**Objet : Projet de parachèvement de l'Autoroute 35 - Demande d'audience
publique**

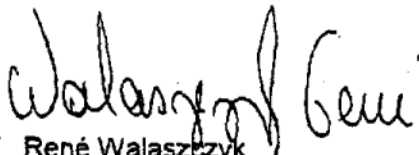
Monsieur le Ministre,

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, concernée par le projet de parachèvement de l'autoroute 35, demande la tenue d'une audience publique.

Bien que favorable au développement de cet axe autoroutier, nous croyons de notre devoir de vous informer des conséquences de cette réalisation sur le milieu agricole environnant. Plusieurs parties du tracé posent problème et nous avons quelques propositions alternatives que nous désirons vous soumettre, notamment concernant l'amplitude de l'emprise autoroutière et des échangeurs.

Veuillez noter que pour le monde agricole, la période automnale est synonyme de travaux aux champs. Nous vous serions donc plus que reconnaissants si la tenue des audiences demandées ne pouvait débiter qu'à compter du 5 décembre seulement.

En espérant que nos demandes pourront être entendues de vous, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les meilleures


René Walaszczyk
Président

28 oct. 2005

M. Thomas Mulcair,
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guayart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique du BAPE

Projet : Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu.

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu lors de la séance publique d'information du BAPE à St-Jean-sur-Richelieu, le 5 octobre dernier.

Nous sommes agriculteurs, membres de groupes environnementaux, préoccupés d'enjeux sociaux, résidents du Québec et plus précisément du secteur concerné directement par ce projet.

Nous sommes d'avis que ce projet s'il se concrétisait porterait atteinte inutile, dommageable, coûteuse et irrémédiable à notre territoire.

C'est pourquoi nous vous prions de demander au BAPE de tenir une audience publique sur ce sujet.

Nous apprécierions d'y être invité afin de présenter les multiples raisons pour lesquelles ce projet est injustifié.

De plus, nous apprécierions de pouvoir vous faire entrevoir de quelles façons notre région et le Québec d'aujourd'hui et de demain pourrait investir dans des projets porteurs d'un réel développement durable.

Merci d'avoir notre environnement à cœur,

Claude Benoît
Porte-parole : 35 fois NON

221**CR3.10**Parachèvement de l'autoroute 35 entre la
frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu

MRC Le Haut-Richelieu

6211-06-110

De: BAPE - Communication Web
Envoyé: 31 octobre 2005 13:47
À: autoroute35@bape.gouv.qc.ca
Objet: TR : Autoroute 35 - Demande d'audiences publiques

-----Message d'origine-----

De : Jean Trudeau
Envoyé : 29 octobre 2005 23:03
À : M.Thomas J.Mulcair
Cc : BAPE; Me Pierre Paradis; Me Denis Paradis; Municipalité de Saint-Armand
Objet : Autoroute 35 - Demande d'audiences publiques

Saint-Armand, le 29 octobre 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : Demande d'audiences publiques au sujet du projet de parachèvement de l'autoroute 35 dans la municipalité de Saint-Armand.

Monsieur le Ministre,

C'est à titre de citoyen de Saint-Armand qui aime passionnément son coin de pays et dans le cadre de la période d'information et de consultation publiques du BAPE qui se termine aujourd'hui que je vous demande de tenir des audiences publiques sur le projet de parachèvement de l'autoroute 35. Plus particulièrement, sur les infrastructures prévues à l'intérieur des six kilomètres qui couperont définitivement en deux la municipalité de Saint-Armand.

Je m'interroge sérieusement sur les impacts d'une des quatre infrastructures qui font partie du projet du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans notre localité, celle de *l'échangeur sud*. S'il est construit tel que conçu par le MTQ, cet échangeur constitue une menace pour notre sécurité et l'intégrité de notre paysage, pour le milieu écologique environnant, pour notre qualité de vie en milieu rural ainsi que pour la cohésion et le développement de nos collectivités récemment fusionnées. Sans compter qu'il risque de mettre à l'écart un site inestimable faisant partie du patrimoine bâti de Philipsburg.

1. Une menace pour notre sécurité et l'intégrité de notre paysage.

C'est déjà une anomalie que les transporteurs routiers doivent utiliser le chemin Saint-Armand faute de route alternative. Or, cet échangeur prévoit une bretelle spécialement aménagée pour en faciliter l'accès aux semi-remorques. Cette configuration ne manquera pas d'accroître le nombre de routiers qui emprunteront et de multiplier par le fait même les risques d'accidents déjà trop grands. Ultérieurement, c'est l'intégrité même du chemin Saint-Armand -- parfaitement intégré aux nombreux méandres de notre paysage -- qui risque d'être remise en cause par le MTQ sous le prétexte d'en faire une route droite sécuritaire et moderne mieux accordée au camionnage.

2. Une menace pour le milieu écologique environnant.

Favoriser l'utilisation du chemin Saint-Armand pour le transport routier, c'est aussi nuire aux conditions nécessaires à la protection du *Refuge d'oiseaux migrateurs de Philipsburg* : tranquillité, pureté de l'air... Ce site protégé s'étend sur 480 ha à partir de la baie Missisquoi en suivant l'emprise sud du chemin Saint-Armand. Or, favoriser l'accroissement du transport routier dans ce secteur le rendra d'autant plus vulnérable à cause du bruit et de la pollution associés au passage des poids lourds.

P.S. -- Vous trouverez bientôt un document illustré décrivant la problématique que soulève le projet de parachèvement de l'autoroute 35 à Saint-Armand et proposant une solution alternative sur le site Saint-Armand-sur-le-Web. Pour mieux connaître notre municipalité et la région de la baie Missisquoi dont elle fait partie, vous pouvez consulter les sites Web suivants :

Saint-Armand-sur-le-Web
<http://saint-armand.esm.qc.ca>

Ici la baie Missisquoi
<http://baiemissisquoi.esm.qc.ca>

Le 11 octobre 2005

M. Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage,
Québec, Québec
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique au BAPE pour le projet de parachèvement de
l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu.

Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous demander de tenir une audience publique
du BAPE pour le projet de parachèvement de l'autoroute 35. En tant que demanderesses,
notre principal motif est de nous assurer que le Ministère des Transports va minimiser les
impacts sur notre ferme.

Par le fait même, vous conviendrez que l'autoroute qui scinderait notre terre
en deux aurait des impacts financiers non négligeables sur notre entreprise agricole.
Ayant toujours en tête cet intérêt, nous demandons donc à ce qu'il y ait ouverture de la
part des dirigeants à une forme de négociation.

En espérant une réponse favorable à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le
Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Maryse Fontaine

Maryse Fontaine

Présidente Ferme Fon-Ben inc.

Noémie Fontaine

Noémie Fontaine

Actionnaire Ferme Fon-Ben inc.

Ferme Fon-Ben inc.

Cabinet du ministre Thomas J. Mulcair
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Cabinet du ministre
de l'Environnement

2005 -10- 13

OBJET :

Projet de parachèvement de l'autoroute 35 : Demande d'audience publique

Denis Messier

Madame, Monsieur,

La présente a pour but d'officialiser ma demande d'audience publique. En 1981, j'ai accepté une indemnisation relative au projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu. En 2005, Transports Québec a modifié, sans m'en avoir informé, le parcours du parachèvement de l'autoroute 35. Ces deux modifications sont :

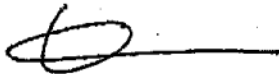
- 1) Je dois céder une portion supplémentaire indéterminée de mon terrain agricole sans avoir été informé au préalable.
- 2) Transport Québec a aboli la voie d'accès qui me permettait d'accéder à mes terres scindées par l'autoroute 35.

Puisque la planification et la gestion de mes terres agricoles **incluant le drainage** ont été faites en fonction du tracé initial de cette autoroute, ces changements me causeront beaucoup d'inconvénients. Notamment :

- 1) L'accès piétonnier à des terres enclavées serait impossible.
- 2) La culture (incluant la traverse de machineries agricoles) de terres enclavées serait impossible.
- 3) L'accès aux installations de pompage nécessaire au drainage serait impossible.
- 4) L'entretien des cours d'eau verbalisés serait impossible.
- 5) La faune de la zone écologique ne pourrait plus circuler du boisé de nos terres agricoles (situé à l'est de la future 35) à la zone humide protégée (située à l'extrémité ouest de nos terres agricoles).

Je souhaite une révision de ce trajet afin que je puisse poursuivre mes activités agricoles. Je désire également que la faune soit respectée, spécialement les nombreux cerfs de Virginie qui vivent dans les environs. Je suggère que Transport Québec instaure des traverses souterraines qui permettraient de circuler de part et d'autre de la future autoroute 35 autant pour les occupants, les machineries agricoles ainsi que les animaux. Au minimum, Transport Québec devrait respecter son engagement initial soit d'ajouter une voie d'accès au côté ouest.

Veillez agréer mes sentiments distingués,



Denis Messier

c.c. Daniel Racine, président du Syndicat des frontières/ UPA de Saint-Hyacinthe
Réal Pelletier, maire de la municipalité de Saint-Armand
Marielle Cartier, conseillère de la municipalité de Saint-Armand



SYNDICAT DE L'UPA DES FRONTIÈRES

Daniel Racine, président *Francine Brais*, secrétaire

3658 Chemin Meigs, Dunham (Québec) J0E 1M0

Tél. : 450-248-2087 - Télécopieur : 450-248-0185 - Courriel : imisbrais@sympatico.ca

Le 18 octobre 2005

Cabinet du Ministre Thomas J. Mulcair
Ministère du Développement durable,
De l'environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^{ème} étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005 -11- 01

**Objet : projet de parachèvement de l'autoroute 35 : Demande d'audience
publique**

Monsieur,

La présente a pour but de vous informer que suite à la réunion
tenue le 13 octobre 2005, par le syndicat de l'UPA des Frontières, Monsieur
Denis Messier nous a fait part de la demande qu'il vous a fait parvenir.

Après avoir pris connaissance du document et recueilli des
informations sur le dossier, notre organisme a pris position et un appui unanime
est donné à ladite demande. Par conséquent, nous vous demandons de bien
vouloir considérer la demande d'audience pour le projet de parachèvement de
l'autoroute 35.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente,
veuillez accepter, Monsieur Mulcair, nos salutations distinguées.

Pierre Janeczek, président

c.c. Denis Messier

**Municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River**

Le 21 octobre 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable de l'Environnement
et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005-10-28

Objet : demande d'audience publique –
Projet de parachèvement de l'autoroute 35

Madame, Monsieur,

En tant que maire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River et représentant des contribuables, j'aimerais, par la présente, faire une demande d'audience publique. Notre municipalité étant directement impliquée dans ce parachèvement de l'autoroute 35, il serait souhaitable d'effectuer une étude approfondie sur l'impact social, économique et environnemental d'un tel projet.

En conséquence, vous serait-il possible de nous informer de vos intentions le plus tôt possible.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le maire,

Édouard Asnong

St-Alexandre, le 26 octobre 2005

Demande d'audience publique

AU : **Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**
Ministre du Développement durable
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30 étage
Québec (Québec) G1R 5V7

DE : **Ferme G.D. Daudelin Inc.**
Représentée par : Denise Rainville et Gabriel Daudelin

Ferme Médau Inc.
Représentée par : Chantal Daudelin et Rémi Méhaignerie

Ferme Lucien et Guy Roy S.N.C.
Représentée par : Guy Roy

Concernant le parachèvement autoroute 35

En tant qu'agriculteurs propriétaires les lots : P326-327-328, 329-330, 336-338, 337-339, 340-341 utilisant le rang St-Joachim pour circuler d'une terre à l'autre tout en évitant le plus possible la voie publique. Nous tenons à vous exprimer nos préoccupations face au tracé. Nous voulons savoir si vous avez planifié de quelle façon nous serons desservi pour accéder à nos terres. Nous avons besoin de cet accès pour ces raisons :

SÉCURITÉ :

- évitte de circuler sur la voie publique aux heures de pointes
- permet aux apprentis-conducteurs de circuler d'une terre à l'autre
- lors de période pluvieuse, d'éviter de soufler la route de boue

SOUCI DE L'ENVIRONNEMENT :

- diminution de temps lors du travaux aux champs
- économie de carburant
- restreindre la compaction du sol

Nous demandons aux experts d'analyser la possibilité de faire une voie d'accès sur l'emprise du MTQ.

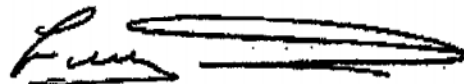
Donc pour ces raisons nous vous demandons une demande d'audience publique.

En espérant que nos demandes pourront être entendues de vous, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les meilleures.

Chantal Daudelin

Rémi Hébert

Denise Rainville prop.
Gabriel Daudelin prop.

 Prap



Saint-Armand, le 29 octobre 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet d'autoroute 35

Monsieur le ministre,

La Corporation Bassin Versant Baie Missisquoi vous adresse une demande officielle d'audiences publiques sur le projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu.

La Corporation a participé aux présentations publiques de ce projet effectuées par le ministère des Transports ainsi qu'à la présentation de l'étude d'impact réalisée par la firme de consultants GENIVAR.

Nous sommes plus particulièrement intéressés à la portion du tracé qui traverse le territoire du bassin versant de la baie Missisquoi, mais nous avons également des craintes pour l'ensemble du tracé, en particulier par rapport à la protection du territoire agricole et des milieux aquatiques.

Nous aimerions que le tracé soit modifié entre la municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River et la sortie d'autoroute prévue pour le secteur Philipsburg de la municipalité de Saint-Armand. Selon nous, le tracé pourrait longer de plus près le boisé de la tourbière, ce qui éviterait de déstructurer les terres agricoles comme c'est le cas pour le tracé proposé actuellement. Mais avec un tracé situé plus près de la tourbière arborescente, il faudra augmenter les mesures de mitigation afin de protéger encore plus adéquatement la tourbière dont une partie est une réserve écologique et une autre section constitue le refuge naturel de la baie Missisquoi.

La protection de la rivière aux Brochets exige également des mesures de mitigation plus strictes qu'ailleurs étant donné la sensibilité extrême de la rivière et de la baie Missisquoi au phosphore et à tout autre contaminant qui pourrait y amplifier les problèmes environnementaux, accélérer l'eutrophisation ou nuire à la reproduction de la tortue-molle à épines, une espèce menacée qui ne se retrouve plus qu'à la baie Missisquoi.

Nous aimerions que les audiences publiques soient confiées au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec et que le tracé que nous proposons fasse l'objet d'une étude d'impact spéciale. Nous aimerions que cette étude particulière se fasse en comparaison avec le tracé qui avait été retenu dans le passé, pour lequel des mesures compensatoires avaient été accordées aux propriétaires de l'époque. Ainsi, nous serions davantage en mesure d'analyser le projet actuel et le tracé que nous proposons en fonction des exigences du milieu agricole et de la protection des milieux humides à la baie Missisquoi.

Nous espérons que vous voudrez bien accéder à notre demande d'audiences publiques sur ce projet de parachèvement de l'autoroute 35. Nous serions très heureux de pouvoir présenter un mémoire à ces audiences publiques qui nous l'espérons, pourrait permettre d'améliorer le projet actuel du MTQ pour l'autoroute 35.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Chantal d'Auteuil, M.Env.
directrice générale

Saint-Alexandre
Le 26 octobre 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Cabinet
l'Envi

2005-10-28

**OBJET : Autoroute 35
Demande d'audience publique**

Monsieur le Ministre,

Grégoire et Fils S.E.N.C est une entreprise laitière de la municipalité de Saint-Alexandre. Elle demande la tenue d'une audience publique par le BAPE dans le cadre de l'étude du prolongement de l'autoroute 35.

Nous sommes directement touchés par la modification au tracé initial. Tel que proposé, le nouveau tracé signifierait des pertes considérables pour notre entreprise puisqu'il entraîne la scission des terres et des pâturages, et qu'il représente une perte nette de sols et de superficies cultivées. Grégoire et Fils S.E.N.C avait du investir de fortes sommes pour rendre son entreprise conforme aux nouvelles règles environnementales et le tracé préconisé dans l'étude d'impact rendue publique rend ces investissements insuffisants!

Il importe donc que vous soyez informé des conséquences de cette réalisation sur l'entreprise laitière Grégoire et Fils S.E.N.C. Comme nous sommes en pleine saison des récoltes, nous vous demandons que ces audiences se tiennent à compter de la deuxième semaine de décembre.

En espérant que vous pourrez accéder à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les meilleures.


Jean Grégoire
Grégoire et Fils S.E.N.C.



L'Union des
producteurs
agricoles

221

CR3.18

Parachèvement de l'autoroute 35 entre la
frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu

MRC Le Haut-Richelieu

6211-06-110

Le jeudi 6 octobre 2005

Monsieur Thomas Mulcair
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005 -10- 11

Objet : Autoroute 35
Demande d'audience publique

Monsieur,

Le conseil d'administration du Syndicat de l'UPA de Venise a résolu, à l'unanimité, « de demander la tenue d'une audience publique par le BAPE dans le cadre de l'étude du prolongement de l'autoroute 35 », à sa réunion du 19 septembre 2005.

Bien que favorable au développement de cet axe routier, il apparaît évident qu'une partie du tracé dans la section de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River nuit considérablement aux producteurs agricoles de l'endroit. Tel que proposé, le nouveau tracé signifierait la ruine totale de plusieurs fermes et la faillite de leurs propriétaires.

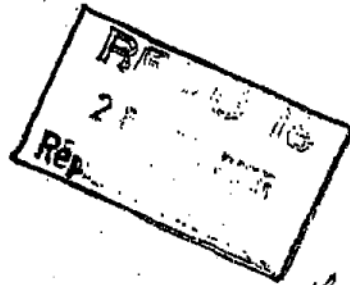
Il importe donc que vous soyez informé des conséquences de cette réalisation et que vous puissiez prendre note d'une proposition alternative des producteurs concernés sur un tracé qui pourrait convenir à tous.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

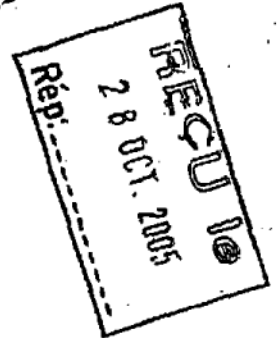
Pol Petit
président

Michel Morin
secrétaire-trésorier

SYNDICAT DE VENISE



St-Alexandre
26 octobre 2005



Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs.

Par la présente, nous demandons
audience publique suite au projet
de prolongement de l'autoroute 35.

Les motifs de votre demande sont
les suivants: drainage et exclamation.
Concernant le lot 40, la section lon-
geant la montée Lacroix, le décharge
partiel recoupe actuellement le ruissellement
des eaux du drainage par un col-
lecteur. Tout ceci se fait sous l'autoroute
de quelle façon pouvez-vous y
remédier. Aussi l'accès à cette
parcelle de votre terre se fait
actuellement sur la montée Lacroix,
aurons nous encore la possibilité
d'y accéder dans cette direction?

Esperant trouver solution
à nos besoins en tant qu'agriculteurs

Terme S et. St. Blum SNC

Gunter Blum

France Quintin



Municipalité de Saint-Alexandre

453, rue Saint-Denis
Saint-Alexandre (Québec)
J0J 1S0

Tél.: (450) 346-6641
Fax: (450) 346-0538

221

CR3.20

Parachèvement de l'autoroute 35 entre la
frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu

MRC Le Haut-Richelieu

6211-06-110

Saint-Alexandre, le 20 octobre 2005

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous vous transmettons une copie certifiée conforme de la résolution 05-10-194 adoptée par les membres du conseil municipal afin de vous demander qu'une audience publique soit tenue pour le projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu et afin que la Municipalité de Saint-Alexandre puisse être entendue lors de cette audience.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Maryse Boucher
Maryse Boucher
directrice générale et
secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE

Extrait du procès-verbal de la séance ajournement du conseil de la municipalité de Saint-Alexandre, tenue à la salle du conseil, le 12 octobre 2005 à 20h00, sous la présidence de Monsieur le Maire Charlemagne Vaillancourt.

À laquelle étaient présents, Messieurs les conseillers Michel Lussier, Alfred Cyr, Patrick Milot, André Bergeron et Laurent Patenaude formant le quorum du conseil.

Résolution no. 05-10-194 Demande d'audience publique au MDDEP

Considérant que le Ministère des Transports du Québec projette le parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Saint-Alexandre est en accord avec le tracé de l'autoroute 35 et du redressement de la route 227;

Considérant que les plans préliminaires prévoyaient le détournement de la route 227 par la Montée de la Station;

Considérant que la Montée de la Station est devenue un milieu résidentiel important;

Considérant que la Montée de la Station est de juridiction municipale et que l'augmentation des véhicules lourds aurait pour effet de détériorer le réseau routier municipal;

Considérant que la Municipalité de Saint-Alexandre a l'intention de déposer un mémoire;

En conséquence, il est proposé par M. Alfred Cyr, appuyé par M. André Bergeron et unanimement résolu de faire une demande d'audience publique concernant le projet de l'autoroute 35 au Ministre du Développement durable, de l'Environnement des Parcs et que demande soit faite afin que la Municipalité de Saint-Alexandre puisse être entendue lors de cette audience.

Signé : Charlemagne Vaillancourt, maire

Signé : Maryse Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Maryse Boucher

Maryse Boucher
directrice générale
secrétaire-trésorière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure